

# PLAN MERCREDI DOUBS BAUMOIS 2021/2024



Doubs  
Baumois  
Communauté de communes



# Sommaire

I.	<b>Le porteur du projet</b> .....	3
II.	<b>Le territoire et les écoles concernées</b> .....	3
III.	<b>Le pilotage et la coordination</b> .....	5
	A. <b>LE PILOTAGE DU PROJET</b> .....	5
	B. <b>LES AUTRES INSTANCES</b> .....	5
	C. <b>LES COORDINATEURS DU PEdT</b> .....	6
	D. <b>LES MODES DE GESTION</b> .....	6
IV.	<b>Les objectifs et les moyens du PEdT</b> .....	8
	A. <b>LES PARTENAIRES</b> .....	8
	B. <b>LES ORIENTATIONS POLITIQUES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE</b> .....	8
	C. <b>LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PLAN MERCREDI</b> .....	9
	D. <b>LES LOCAUX ET LES INSTALLATIONS UTILISEES</b> .....	13
	E. <b>LES MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PROJET</b> .....	13
V.	<b>L’organisation</b> .....	13
	A. <b>LE TEMPS PERISCOLAIRE DU MERCREDI</b> .....	13
	B. <b>LE TEMPS PERISCOLAIRE DES AUTRES JOURS</b> .....	13
	C. <b>LES MODALITES D’ORGANISATION</b> .....	14
	D. <b>LA PARTICIPATION FINANCIERE MODULEE SELON LES RESSOURCES</b> .....	16
VI.	<b>Les activités</b> .....	17
	A. <b>LES TYPES D’ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS LE MERCREDI</b> .....	17
	B. <b>LES AXES DES PROJETS D’ECOLE PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DANS LA CONCEPTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES</b> .....	17
	C. <b>LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES FONDEE SUR LE PRINCIPE DE LIBRE CHOIX DE L’ENFANT, SELON SES ASPIRATIONS, SES ATTENTES ET SES BESOINS</b> .....	18
	D. <b>L’ARTICULATION DU PLAN MERCREDI AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS</b> .....	18
VII.	<b>Signature et labéllisation</b> .....	20
	<b>Annexe 1 - La Charte qualité</b> .....	21

## I. Le porteur du projet

Durée du projet	<b>3 ans</b>
Nom du porteur du projet	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS</b>
Nom, fonction	<b>MAURICE Jean-Claude, Président,</b>
Adresse du responsable du projet	<b>4 rue des Terreaux, 25110 Baume les Dames</b>

## II. Le territoire et les écoles concernées

### 1. Liste des écoles publiques concernées par le projet :

<b>Nom/circonscription</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>COMMUNE</b>
ECOLE DE AISSEY	3 rue de la Mairie	25360	AISSEY
ECOLE DE AUTECHAUX	4 rue des Ecoles	25110	AUTECHAUX
ECOLE DU BREUIL	1 av Gén Leclerc	25110	BAUME LES DAMES
ECOLE DU CENTRE	2 rue des Terreaux	25110	BAUME LES DAMES
ECOLE INTERCOMMUNALE DES MARRONNIERS	8 Grande Rue	25360	CHAMPLIVE
ECOLE DE COUR	4 rue Sauvegrain	25110	BAUME LES DAMES
ECOLE DE GUILLON LES BAINS	14 Grande Rue	25110	GUILLON LES BAINS
ECOLE DE MONCEY	2 rue des 3 Marcel	25870	MONCEY
ECOLE DE OSSE	26 rue de la Liberté	25360	OSSE
ECOLE DE PASSAVANT	4 chemin des Ecoles	25360	PASSAVANT
ECOLE DE PONT LES MOULINS	3 Grande Rue	25110	PONT LES MOULINS
ECOLE DE POULIGNEY LUSANS	14 Grande Rue	25640	POULIGNEY LUSANS
ECOLE DE LA PRAIRIE	Place de l'Europe	25110	BAUME LES DAMES
ECOLE MATERNELLE DE ROULANS	2 bis rue du Cotard	25640	ROULANS
ECOLE ELEMENTAIRE DE ROULANS	33 Grande Rue	25640	ROULANS
ECOLE DE SAINT JUAN	1 rue de la Mairie	25360	SAINT JUAN
ECOLE DE SAINT HILAIRE	1 Rue du Clos Néret	25640	SAINT HILAIRE
ECOLE DES TERREAUX	4 rue des Terreaux	25110	BAUME LES DAMES
ECOLE INTERCOMMUNALE DE LA BUSSIERE	12 rue des Fontaines	25640	LA TOUR DE SCAY
ECOLE DE VILLERS ST MARTIN	1 place de la Mairie	25110	VILLERS SAINT MARTIN

### 1. Liste des écoles privées concernées par le projet :

Aucune école privée sur le territoire

## 2. Noms des différentes communes concernées par le projet :

<b>Communes avec écoles</b>	<b>Communes sans écoles</b>
Aïssey, Passavant, Saint-Juan	Adam-lès-Passavant
Autechaux	Luxiol, Rillans, Vergranne, Verne, Voillans
Baume-les-Dames (siège)	Bretigney-Notre-Dame, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Silley-Bléfond, Lomont-sur-Crête
Champlive, Dammartin-les-Templiers, Glamondans	
Osse	
Guillon-les-Bains, Lomont-sur-Crête, Pont-les-Moulins, Villers-Saint-Martin	Cusance, Montivernage
	Côtebrune enfants scolarisés à Gonsans
La Tour-de-Sçay	Battenans-les-Mines, Blarians Cendrey, Corcelle-Mieslot, Flagey-Rigney, Germondans, La Bretenière, Ollans, Rigney, Rignosot, Rougemontot
Moncey	Thurey-le-Mont, Valleroy
Poulligny-Lusans	Châtillon-Guyotte, Le Puy
Roulans	Laissey, Ougney-Douvot, Séchin
Saint-Hilaire	Breconchaux, , L'Écouvotte, , Val-de-Roulans, Vennans, Villers-Grélot,

## 3. Noms des communes hors de la CCDB cosignataires dans le cadre d'un RPI :

<b>Communes avec écoles</b>	<b>Communes sans écoles</b>
Syndicat de la Combe Fleurie (Gonsans)	Côtebrune

### III. Le pilotage et la coordination

#### A. LE PILOTAGE DU PROJET

	Comité stratégique	Comité de pilotage	Comité de suivi interne
Objectif	Effectuer des arbitrages qui dépassent les responsabilités des participants au comité opérationnel.	veiller au bon déroulement du projet en assurant le bon suivi de la feuille de route (actions et répartition des travaux).	coordonner les actions de l'équipe projet en adéquation avec le plan d'action
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>élus CCDB,</li> <li>membres de la commission,</li> <li>Partenaires : CAF, Préfet de département/DDCSPP, DSDEN, Département, CRIJ,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>membres du comité de suivi interne,</li> <li>responsable des structures,</li> <li>représentants de parents d'élèves,</li> <li>représentants du corps enseignant et DDEN,</li> <li>conseillers/techniciens des partenaires (CAF, DDCSPP, ...),</li> <li>services communaux (culture/sports), associations, OIS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>élus pilotes,</li> <li>responsables et coordinatrices petite enfance, enfance, jeunesse,</li> <li>responsable du service scolaire</li> </ul>
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les attentes des différents partenaires,</li> <li>Valider les grandes orientations stratégiques du projet,</li> <li>Contrôler la dynamique d'implantation du projet,</li> <li>Mettre en place des axes d'amélioration du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner les orientations,</li> <li>Valider la cohérence des actions,</li> <li>Mesurer l'avancée du projet,</li> <li>Résoudre les points de divergence,</li> <li>Proposer des ajustements éventuels.</li> <li>Faire émerger de nouveaux projets,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les réunions de pilotage,</li> <li>Proposer les actions correctives nécessaires,</li> <li>Mobiliser les équipes,</li> <li>Gérer l'information, Gérer la communication interne,</li> </ul>
Fréquence	Une fois par an	Deux fois par an : <ul style="list-style-type: none"> <li>Une réunion de suivi/projets,</li> <li>Une réunion d'évaluation</li> </ul>	Point sur le projet une fois par mois

#### B. LES AUTRES INSTANCES

	Bureau et Conseil communautaire	Conseil d'école	Equipes d'animation
Objectif	Délibérer sur propositions du Comité stratégique et COPIL	Présenter le PEdT et le Plan mercredi	

## C. LES COORDINATEURS DU PEdT

ELU PILOTE	
Nom Prénom	THIEBAUT Laure
Fonction	Vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse
Adresse postale	4 rue des Terreaux - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 75 90
Adresse électronique	<a href="mailto:laure.thiebaut@baumelesdames.org">laure.thiebaut@baumelesdames.org</a>

La coordination du PEdT figure dans les missions des coordinatrices petite enfance, enfance, jeunesse de la CCDB :

TECHNICIENS COORDINATEURS	
Coordinateur 1	
Nom Prénom	FAIVRE Sophie
Fonction	Responsable du pôle petite enfance, enfance, jeunesse
Employeur	Communauté de commune Doubs Baumois
Adresse postale	4 rue des Terreaux - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 76.98
Adresse électronique	<a href="mailto:sfaivre@doubsbaumois.org">sfaivre@doubsbaumois.org</a>
ETP	1
Coordinateur 2	
Nom Prénom	CHABOD Ingrid
Fonction	Coordinatrice enfance, jeunesse
Employeur	Communauté de commune Doubs Baumois
Adresse postale	4 rue des Terreaux - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 65 06
Adresse électronique	<a href="mailto:ichabod@doubsbaumois.org">ichabod@doubsbaumois.org</a>
ETP	1

## D. LES MODES DE GESTION

Le Pôle PEEJ gère les structures en régie et accompagne les structures gérées par des prestataires.

Relais Petite enfance	Gestionnaire	Mode de gestion	Durée de la convention
Relais PE - Baume les Dames	CCDB	Régie directe	
Relais PE - La Tour de Scay	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2021 au 31/12/2022
Relais PE - Osse/Roulans			
EAJE			
Microcrèche - Autechaux	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2019 au 31/12/2022
Multiaccueil - Baume les Dames	Familles Rurales	Délégation de service public	01/03/2020 au 28/02/2025
Multiaccueil - Laissey/Deluz	CCDB	Régie directe	
Accueils de loisirs			
Aïssey	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2018 au 31/12/2021
Autechaux	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2019 au 31/12/2022
Baume les Dames	CCDB	Régie directe	
Baume les Dames été	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
La Tour de Scay	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
Moncey	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
Osse	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
Pouligney-Lusans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022

Roulans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2021 au 31/12/2022
Saint-Hilaire	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
<b>Actions jeunes</b>			
Secteur Roulans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2020 au 31/12/2022
Secteur Baume les Dames	CCDB	Régie directe	

## IV. Les objectifs et les moyens du PEdT

### A. LES PARTENAIRES

Les acteurs locaux : les équipes d'animation des gestionnaires, les équipes enseignantes, les associations, les services communaux (sports, culture,...), les institutions locales, ...

Les partenaires institutionnels : CAF, Préfet de département/DDCSPP, DSDEN, Département, CRIJ,...

### B. LES ORIENTATIONS POLITIQUES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

#### **Un accès à tous les enfants et aux jeunes**

développer une offre équitable et accessible à tous sur l'étendue du territoire

#### **Une qualité éducative respectant les rythmes et les besoins des enfants et des jeunes**

promouvoir le développement de l'enfant dans un environnement bienveillant

#### **Une éducation partagée et coordonnée**

féderer, mutualiser et articuler des actions partenariales (parents, enseignants, animateurs, associations,...) et transdisciplinaires au service de tous

#### **Une identité territoriale commune portée par tous**

s'inscrire dans une dynamique et une logique d'appartenance

#### **Une communication et une promotion des actions et des acteurs sur tout le territoire**

diffuser une information lisible et adaptée aux besoins de la population et des professionnels et promouvoir la légitimité des actions éducatives



## C. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PLAN MERCREDI

### Les critères de la charte de qualité du « Plan MERCREDI »

### Objectifs éducatifs du plan partagés par les partenaires

#### 1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Mise en cohérence des projets d'école et du projet éducatif de l'accueil de loisirs

##### **Construction de projets communs**

3 réunions sont programmées par site entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire afin de mutualiser les projets autour d'objectifs similaires.

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

##### **Renforcement de la coéducation**

Suite à la validation par l'Inspection académique des projets d'école, un travail conjoint des directions des accueils de loisirs et des directions d'écoles permettra de décliner des axes de travail communs.

Collaboration équipe enseignante /équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.

Les équipes enseignantes et les équipes éducatives veillent à se transmettre mutuellement leur projet et à les présenter au sein des conseils d'école et de réunions périscolaires dédiées.

La gestion des compétences scolaire et périscolaire par la CCDB implique une harmonisation dans l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique.

Intégration de l'équipe aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.)

##### **Renforcement de la coéducation en misant sur la concertation, le respect et la confiance mutuelle**

Les acteurs locaux sont associés deux fois par an au sein des instances de pilotage pour assurer le suivi du projet.

## 2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)

### **Engagement d'une action dynamique pour accueillir les enfants porteurs de handicap**

Les directions des accueils de loisirs participent aux rencontres entre professionnels (ESS, PAI,...)  
Les structures adaptent l'encadrement en fonction des besoins et forment les professionnels. Les équipes d'animation identifient les besoins de l'enfant ou du jeune et adaptent sa prise en charge.

Gratuité ou tarification progressive

### **Application d'une tarification équitable, harmonisée et accessible à tous, même aux familles les plus fragiles**

En 2018, la commission petite enfance, enfance, jeunesse a engagé une réflexion sur l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la CCDB, sur la base des données fournies par les gestionnaires (Francas et Familles rurales) et par les services en régie.. Les nouveaux tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire (incluant 9 tranches de QF) ont été approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 avril 2019.

Mise en place d'une politique d'information aux familles, notamment sur le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties)

### **Information aux familles par la multiplication des supports de communication**

Les échanges sont facilités avec la mise en place de : réunions d'information, site internet, portail famille, cafés-rencontres, espaces d'expression en ligne, plaquettes, flyers, affichage, presse locale,...

### 3. La mise en valeur de la richesse des territoires

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.

#### **Préservation et découverte des richesses du territoire**

Les accueils de loisirs organisent des actions culturelles communes (fête du ..., semaine du ...). Ils font découvrir le territoire par le biais de sorties (musées, patrimoine,...).

Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

#### **Engagement dans un programme d'ouverture et de sensibilisation au monde**

Les accueils de loisirs proposent des actions diversifiées, elles sollicitent des intervenants extérieurs qualifiés sur des domaines spécifiques. Elles s'engagent dans des partenariats locaux avec une programmation de cycle découverte thématique.

Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

#### **Renforcement des liens et des échanges avec les parents**

Les accueils de loisirs s'attacheront à développer des moments conviviaux où seront invités régulièrement les parents. Ceux-ci seront également sollicités sur le principe du volontariat pour animer des ateliers en fonction d'une aptitude particulière.

Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

#### **Favorisation de la cohérence éducative et la cohésion des équipes**

Les accueils de loisirs se mobilisent pour développer une dynamique de réseau dans le cadre de la coordination des actions socioculturelles et sportives.

#### 4. Le développement d'activités éducatives de qualité

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

**Promouvoir le développement de l'enfant et du jeune dans un environnement bienveillant qui assure une sécurité physique affective et morale pour permettre la confiance, la valorisation, la responsabilisation et l'épanouissement des enfants dans le respect de leurs besoins et capacités**  
L'organisation des activités doit contribuer à la réussite éducative.  
Les professionnels proposent des actions diversifiées et adaptent les espaces aux besoins.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

**Appropriation par les professionnels d'une vision transversale de l'enfant**  
Les acteurs locaux se transmettent les informations nécessaires entre deux temps de prise en charge pour identifier les besoins de l'enfant.  
**Favorisation de la cohérence éducative et la cohésion des équipes**  
Les professionnels s'engagent dans le développement d'une dynamique de réseau et organisent des réunions de travail pour définir des axes éducatifs autour d'objectifs communs.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

**Appropriation par les professionnels d'une vision transversale de l'enfant**  
Les professionnels adaptent les services et leurs actions aux besoins

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

**Engagement dans un programme d'ouverture et de sensibilisation au monde**  
Les accueils de loisirs s'engagent dans des partenariats locaux avec une programmation de cycle découverte thématique marquée par des temps forts.

## D. LES LOCAUX ET LES INSTALLATIONS UTILISEES

Selon les accueils de loisirs existants sur le territoire, différents locaux peuvent être utilisés ; des locaux propres, mutualisés avec les écoles, des salles communales, des équipements culturels et sportifs,...

La gestion des compétences scolaire et périscolaire par la Communauté de communes Doubs Baumois implique une harmonisation dans l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique. La Communauté de communes veillera à une utilisation des locaux et du matériel pédagogique partagée dans le respect d'un fonctionnement concerté.

## E. LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET

Chaque accueil de loisirs procède à l'évaluation de ses actions dans le cadre de son bilan annuel.

Le comité stratégique et le comité de pilotage étudient les bilans transmis pour procéder à l'évaluation du plan mercredi au regard des critères d'évaluation du PEdT. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront déterminés, comme déclinés dans le PEdT, en fonction des objectifs éducatifs visés.

# V. L'organisation

## A. LE TEMPS PERISCOLAIRE DU MERCREDI

FONCTIONNEMENT / FREQUENTATION	Année 2021-2022	Effectifs maximum accueillis		
		Matin	Midi	A-M
AUTECHAUX	7h-18h30	15	12	10
BAUME LES DAMES	7h-18h30	47	47	42
LA TOUR DE SCAY	7h30-18h30	19	18	18
MONCEY	7h-18h30	18	18	18
OSSE	7h30-18h30	19	21	21
ROULANS	7h30-18h30	30	30	30
SAINT-HILAIRE	7h-19h00	10	10	10

## B. LE TEMPS PERISCOLAIRE DES AUTRES JOURS

FONCTIONNEMENT	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI				Restauration scolaire			
AÏSSEY	7h30	8h50			16h45	18h45	12h00	13h55
AUTECHAUX	7h00	8h30			16h30	18h30	12h00	14h00
BAUME LES DAMES	7h00	8h30	11h30	12h15	16h20	19h00	11h30	13h20
LA TOUR DE SCAY	7h15	8h30			16h00	18h30	12h00	13h30
MONCEY	7h00	8h30			16h00	18h30	12h00	13h30
OSSE	7h30	8h30			16h15	18h30	12h00	13h45
POULIGNEY-LUSANS	7h30	8h45			16h15	18h30	12h00	13h30
ROULANS	7h15	8h30			16h15	18h30	11h45	13h30
SAINT-HILAIRE	7h00	8h30			16h00	19h00	12h00	13h30

## C. LES MODALITES D'ORGANISATION

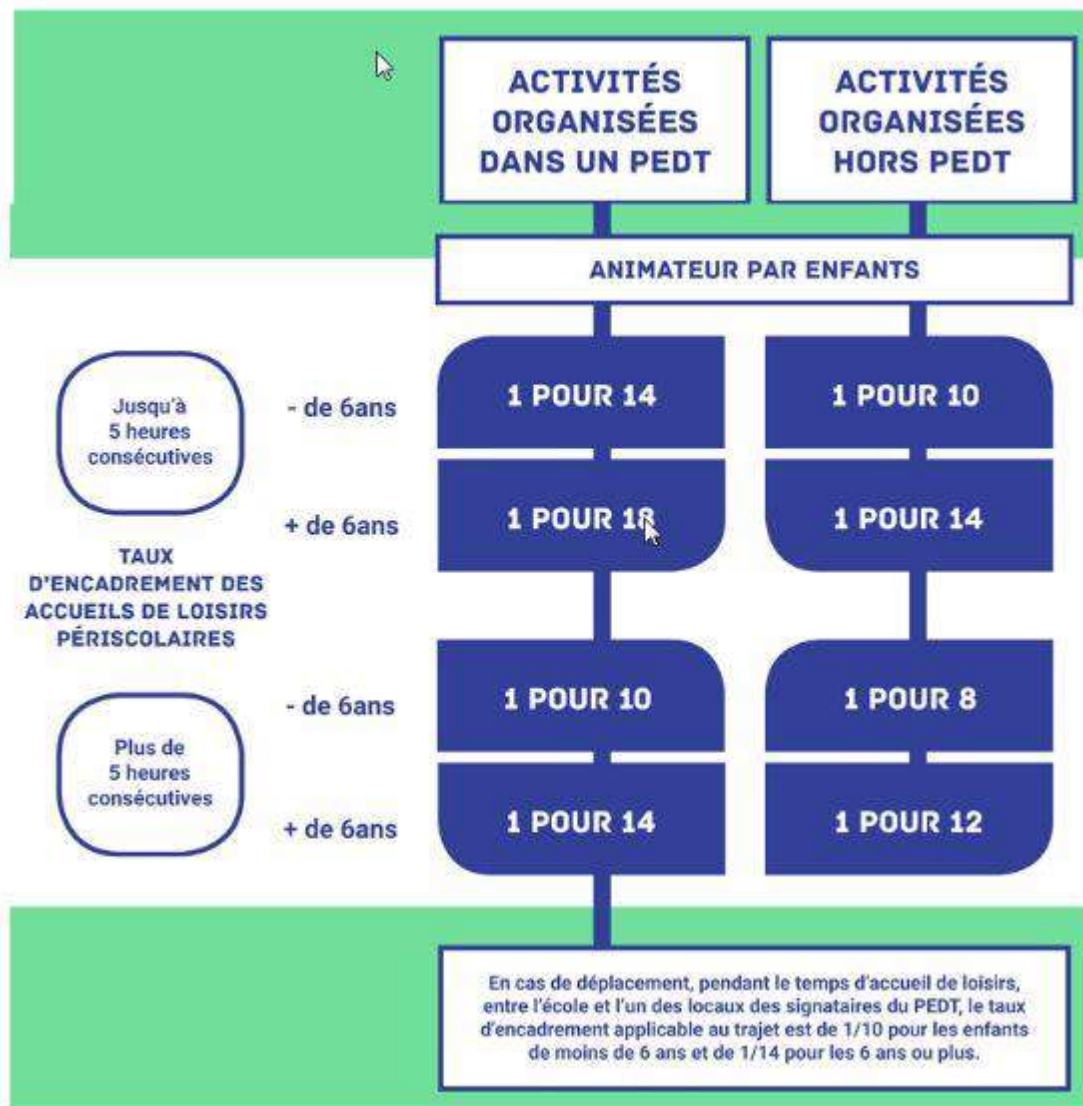
À la suite de la parution du "plan mercredi" le 20 juin 2018 et du décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les règles applicables aux accueils de loisirs, les modalités d'organisations sont les suivantes :

### L'organisation du temps scolaire sur 4 jours depuis septembre 2018 :

Le PEDT du territoire doubs baumois est arrivé à échéance le 30 juin 2021.

L'accueil ne peut pas avoir recours aux taux d'encadrement assouplis, ni compter les intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement avant que la collectivité ait rédigé un nouveau PEDT et que la convention soit signée par la CAF, la DSDEN, la Préfecture (DDCSPP) et la collectivité.

### Le nouveau cadre concernant les accueils de loisirs



En résumé, seul un PEDT **valide avec convention signée** permet d'appliquer les points réglementaires suivants :

- Possibilité d'appliquer les taux d'encadrement assouplis
- Possibilité de compter les intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement de l'accueil périscolaire.

## D. LA PARTICIPATION FINANCIERE MODULEE SELON LES RESSOURCES

### La tarification modulée du PERISCOLAIRE MERCREDI

Tranches selon quotient familial		Demi-journée	Repas	Repas PAI	Journée avec repas	Journée avec repas PAI	Accueil avant 8h/après 18h-tarif horaire
		8h-12h/ 14h-18h	12h-14h		8h-18h		
		Tarif forfaitaire					
Allocataires CAF ATL déduites	1- 0 à 200	1,00 €	4,72 €	1,20 €	6,72 €	3,20 €	1,00 €
	2- 201 à 600	1,60 €	5,08 €	1,56 €	8,28 €	4,76 €	1,30 €
	3- 601 à 800	2,40 €	5,20 €	1,68 €	10,00 €	6,48 €	1,40 €
Allocataires MSA PS déduites	1- 0 à 200	0,90 €	4,72 €	1,20 €	6,52 €	3,00 €	1,00 €
	2- 201 à 600	1,50 €	5,08 €	1,56 €	8,08 €	4,56 €	1,30 €
	3- 601 à 800	2,30 €	5,20 €	1,68 €	9,80 €	6,28 €	1,40 €
Allocataires CAF et MSA	4- 801 à 1000	3,00 €	5,32 €	1,80 €	11,32 €	7,80 €	1,50 €
	5- 1001 à 1300	3,80 €	5,80 €	2,28 €	13,40 €	9,88 €	1,90 €
	6- 1301 à 1600	4,60 €	6,28 €	2,76 €	15,48 €	11,96 €	2,30 €
	7- 1601 à 2000	5,40 €	6,76 €	3,24 €	17,56 €	14,04 €	2,70 €
	8- 2001 à 3000	6,20 €	7,24 €	3,72 €	19,64 €	16,12 €	3,10 €
	9- >3001	6,80 €	7,60 €	4,08 €	21,20 €	17,68 €	3,40 €



## VI. Les activités

### A. LES TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS LE MERCREDI

Les activités relèvent de thématiques diversifiées, elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeure à visée pédagogique.

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par les équipes éducatives des accueils de loisirs. Celui-ci décline les objectifs du PEdT tout en prenant en compte les projets d'école.

La mise en place de cycle d'activités s'appuie sur un partenariat avec le tissu associatif local. L'offre du mercredi fait intervenir des spécialistes sur les activités afin de proposer des activités nouvelles favorisant l'ouverture et le développement de l'enfant.

Les parents sont sollicités sur le principe du volontariat pour animer des ateliers en fonction d'une aptitude particulière. Ils sont conviés à des rencontres et des moments festifs et associés aux réflexions pédagogiques.

Chaque cycle d'activités est ponctué par un temps fort.

Sites	Activités/partenaires
AUTECHAUX	Parents, associations locales
BAUME LES DAMES	Parents, Médiathèque, cinéma, hôpital local, badminton, football, lutte, cirque, rugby, atelier théâtre, école de musique, yoga, danse, ping-pong, gymnastique, langues étrangères, typographie (édition, atelier lecture...), projet sytevom/maison de la nature, partenariat King Jouet
LA TOUR DE SCAY	Parents, Francas partenariat Ville de Besançon dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant
MONCEY	Parents, associations locales
OSSE	Parents, Musée des maisons comtoises, associations locales
ROULANS	Parents, Jeux de la comté, sécurité routière, handisports, unicef, bibliothèque,
SAINT-HILAIRE	Parents, cinéma, médiathèque, intervenant sportifs et ou culturels artistiques, intervenant de la ligue de protection des animaux, potier, artisanat

### B. LES AXES DES PROJETS D'ECOLE PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DANS LA CONCEPTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Suite à la validation par l'Inspection académique des projets d'école, un travail conjoint des directions des accueils de loisirs et des directions d'écoles permettra de décliner des axes de travail communs.

## C. LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES FONDEE SUR LE PRINCIPE DE LIBRE CHOIX DE L'ENFANT, SELON SES ASPIRATIONS, SES ATTENTES ET SES BESOINS

Chaque accueil de loisirs est attentif à l'adaptation des temps d'accueil aux besoins de l'enfant. Les activités sont construites à partir des aspirations et des attentes de l'enfant.

L'enfant doit pouvoir proposer ou choisir l'activité qui lui correspond.

## D. L'ARTICULATION DU PLAN MERCREDI AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

### La Convention Territoriale Globale (CTG) CAF

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire,

Cette dynamique a débuté en 2019 avec un premier portrait de territoire. Le travail de **diagnostic du territoire** mené, en **concertation** avec les services de la Communauté de Communes, les services de la Caf, les partenaires sociaux-économiques et l'ensemble des **acteurs mobilisables du territoire**, a permis de :

- dégager des **axes stratégiques** : cohésion sociale, qualité de vie et attractivité, identité du territoire,
- élaborer un **plan d'action** - 15 thématiques :

#### **Cohésion sociale**

1. Identifier, impliquer, coordonner les acteurs locaux
2. Développer des actions qui concernent la parentalité et la famille
3. Engager une action dynamique en faveur des personnes en situation de handicap
4. Santé/prévention
5. Précarité

#### **Qualité de vie, attractivité**

6. Former les professionnels pour améliorer la prise en charge des usagers
7. Améliorer le maillage en mode de garde petite enfance
8. Economie
9. Habitat
10. Mobilité
11. Encourager et accompagner les initiatives pour et par les jeunes
12. Loisirs, culture et tourisme

#### **Identité du territoire**

13. Développer la notion d'appartenance à un même territoire
14. Préserver et découvrir les richesses du territoire
15. Transition écologique

La signature officielle de la CTG 2019-2022 entre la CAF et la Communauté de communes Doubs Baumois a eu lieu le 13 février 2020, en présence des partenaires "pilote" : le PETR Doubs Central, la Mairie de Baume les Dames et l'Office du tourisme.

Début 2021, chaque porteur a été sollicité pour participer à une première évaluation des actions. Une réunion d'évaluation avec les représentants de la CAF s'est déroulée le 21 juin 2021 et un comité stratégique est en préparation pour fin 2021.

## VII. Signature et labéllisation

Fait à : La Communauté de communes Doubs Baumois à Baume les Dames

- Elaboré par le comité stratégique et le comité de pilotage de mai à novembre 2021,
- Approuvé par le Bureau communautaire le 10 novembre 2021,
- Approuvé par le Conseil communautaire le 24 novembre 2021,

Cachet et signature de la Vice-Présidente de la Communauté de communes Doubs Baumois :



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Doubs



## Annexe 1 - La Charte qualité

# **PLAN MERCREDI**

## **CHARTRE DE QUALITÉ**

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

### **Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis**

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine: la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

### **Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :**

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
  - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
  - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
  - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

## **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

## **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

## **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département **où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous** les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses **ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques** (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**